



Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 01 février 2022	Nombre de délégués :	
N° 2022-006	En exercice :	29
Convocation du : 11 janvier 2022	Présents ou représentés :	20
Affichage du : 02 février 2022	Absents :	7
Objet de la délibération : DIG Contrat Territorial 2022-2027		

L'an deux mille vingt-et-deux, le premier du mois de février à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre			X	
	M DUMAS Pierre-Yves				X
	M REPY Marc			X	Pouvoir à Mme MATRAY
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude			X	M Yves KAZMINE
	M DEGUEURCE Gilles				X
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul				X
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël			X	M Eric MALLESSARD
	M BALLOT Alain				X
	M GAMBINI Georges	X			
	M CHAPON Norbert	X			
M PICHARD Emmanuel				X	
Mme SARANDAO Gilda			X		
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal	X			
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric				X
	M PICHARD Bruno	X			
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne	X			
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel				X
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD	X			
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE		X		Pouvoir à M FRIZOT

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Monsieur le Président rend compte au comité syndical des résultats de la consultation du marché public à procédure adaptée pour l'animation du site Natura 2000 n°FR26000993 « Etangs à Cistude d'Europe du Charolais » pour la période 2022-2024.

Deux candidats ont retiré le dossier de consultation. Un seul a déposé une offre qui a été retenue. Il s'agit du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne pour un montant de 103 521,80 €.

Pour ces besoins, le syndicat peut bénéficier de subvention à hauteur de 100% de la part de l'Europe (53%) et de l'Etat (47%). A ce titre, le Syndicat va déposer un dossier de subvention pour les deux premières années d'animation.

	Montant	Europe Feader		Etat	
Animation 2022	37 119,60 €	53%	19 673,38 €	47%	17 446,22 €
Animation 2023	35 059,20 €		18 581,38 €		17 477,82 €
Total	72 178,80 €		38 254,76 €		33 924,04 €

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à solliciter les financeurs (Europe et Etat) pour les deux premières années d'animation : 2022 (37 119,60 €) et 2023 (35 059,20 €), soit un montant total de 72 178.80 €.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 04 février 2022
Publication le : 04 février 2022

A Montceau-les-Mines le : 04 février 2022
Le Président

